

Après une année d'exercice, une nouvelle gouvernance pour la FFPA

A l'occasion de son Assemblée Générale qui s'est tenue le 12 juin 2023, les membres de la FFPA ont voté pour une nouvelle gouvernance et les prochains axes stratégiques de la Fédération.

Deux ans et demi après sa création, la Fédération Française des Producteurs a su s'imposer comme le représentant de la filière agrivoltaïque en France. Faisant la promotion d'un agrivoltaïsme adapté aux exploitations et aux projets agricoles des agriculteurs, sa vision inclusive a su convaincre près d'une centaine d'agriculteurs porteurs d'un projet agrivoltaïque et 27 développeurs de projets. Les adhérents de la FFPA représentent 3000 agriculteurs, qui portent 1000 projets agrivoltaïques pour un total de 15 GWc de production électrique.

Dans un esprit de transparence et de représentativité de ses adhérents, le conseil d'administration s'est donc élargi pour accueillir désormais 5 développeurs (EDF Renouvelables, GLHD, Photosol, TotalEnergies, ainsi que Valorem) et 14 agriculteurs. Elus par les adhérents, ces nouveaux membres du conseil d'administration sont la première pierre d'une nouvelle gouvernance pour la FFPA.

Représentants régionaux et portes paroles

En effet, la FFPA prépare l'avenir en nommant des représentants régionaux. Issus du collège des agriculteurs, nommés par le Bureau de l'association sur proposition des adhérents, ces représentants auront un rôle central dans l'implantation territorial de la FFPA. Véritable « tiers de confiance » ces agriculteurs et agricultrices auront pour mission d'accompagner les adhérents de la FFPA sur les territoires pour promouvoir leurs projets auprès des acteurs institutionnels locaux.

Deux portes paroles nationaux, issus du collège des agriculteurs, nommés par le Bureau de l'association sur proposition des adhérents auront également un rôle majeur dans la représentativité de la FFPA.

Un travail important reste à mener

Alors que la FFPA a largement travaillé sur la loi d'accélération des énergies renouvelables et sur les décrets d'application en étant issu, des groupes de travail sur le partage de la valeur et la contractualisation des projets agrivoltaïques ont été lancés. Objectif : assurer la viabilité juridique et économique des projets agrivoltaïques.

En parallèle les membres de l'association seront particulièrement mobilisés sur de nombreux sujets institutionnels, notamment la révision de la PPE.

Le retour des Assises

Preuve du dynamisme de la fédération, la FFPA organise pour la troisième année consécutive les Assises Françaises de l'Agrivoltaïsme. Prévu au 1^{er} décembre 2023, cet événement se déroulera au Palais des Congrès de Tours et mettra en avant les projets des adhérents, leurs compétences juridiques et leur vision du développement de l'agrivoltaïsme en France.



À propos de la FFPA

La Fédération française des producteurs agrivoltaiques est une initiative de 10 associations d'agriculteurs porteuses de projets agrivoltaiques.

Depuis sa création le 3 décembre 2021, la FFPA est convaincue que l'agrivoltaïsme est avant tout une démarche d'agriculteurs et d'agricultrices qui s'engagent en faveur d'une transition écologique, énergétique, agricole et alimentaire. C'est en défendant cette vision et en portant la voix de ces femmes et de ces hommes, que la fédération a convaincu de nombreux acteurs de la rejoindre grâce auxquels nous pouvons représenter plus de 3000 exploitants agricoles.

D'autres exploitants, énergéticiens et développeurs du secteur ont témoigné leur volonté de rejoindre la FFPA pour soutenir les agriculteurs et les agricultrices dans la réalisation de leurs projets et favoriser le développement de l'agrivoltaïsme en France.

Retrouvez toute l'actualité de la FFPA sur son site internet <https://www.ffpa.fr/>